

**Hygiène générale : mains, ongles, cheveux, chaussures  
Pour le personnel en contact avec des patients, leur environnement  
et les dispositifs médicaux**

**Hygiène des mains** : selon les 5 indications du programme OMS et les techniques de soins

**Ongles** : propres, courts et naturels. Pas de bagues (alliance simple tolérée), de bracelets ni de montre. Pas de faux-ongles, d'ongles peints et/ou décorés (vernis à ongle, stickers, french manucure,...)

**Cheveux** : attachés

**Chaussures** : fermées à l'avant. Risque d'exposition à des liquides biologiques ou blessure percutanée par des dispositifs médicaux souillés

**Tenue vestimentaire du personnel soignant**

- **Changement systématique quotidien** des blouses ou des casques, et chaque 2 ou 3 jours pour les pantalons ou plus souvent si nécessaire
  - en cas de soins donnés à un patient **en isolement** (changement quotidien du pantalon aussi, même si port d'une surblouse)
- Changement en cours d'activité :
  - **en cas de souillures**, changement immédiat si souillures par des matières et/ou liquides biologiques
  - lorsqu'une pièce vestimentaire est **mouillée**, p. ex au moment de la toilette du patient (changement de suite)

*N.B. Seul un pull à manches courtes jusqu'aux coudes est toléré sous la blouse. Une jaquette peut être revêtue en dehors des soins au patient.*

**Tenue vestimentaire spécifique réservée à des secteurs particuliers**

- Port de la tenue spécifique (casaque-pantalon bleus ou verts, sabots et bonnet) à l'entrée du bloc opératoire, de la stérilisation et pour l'opérateur principal en salle de cathétérisme et en radiologie interventionnelle
- **Changement systématique** au retour en secteur spécifique
- Changement en cours d'activité :
  - **en cas de souillures** par des matières et/ou des liquides biologiques ou **mouillée** (changement de suite)
- **au bloc opératoire** : après une intervention ayant nécessité des mesures particulières de prévention (prise en charge d'un patient colonisé/infecté par des bactéries multirésistantes)
- **au bloc obstétrical** : port de surblouse lors d'un accouchement par dessus les casaque/pantalon

**Tenue vestimentaire en secteur psychiatrique (hors psychogériatrie)**

Pas de tenue professionnelle imposée (blouse blanche). Mais :

- port d'une surblouse lors de soins avec risques de projections de liquide biologiques (sang, urines, selles, vomissures,...)
- changement immédiat de tenue (y compris civile) si visiblement souillée par des liquides ou matières biologiques (sang, urines, selles, vomissures,...) ou au minimum port d'une surblouse à usage unique jusqu'au changement possible
- rappel : des règles d'hygiène générale et notamment de l'hygiène des mains selon les 5 indications de l'OMS et celles figurant dans les techniques de soins (garder un flacon de friction alcoolique à disposition du soignant par un clip accroché à la tenue civile)

Voir aussi la directive institutionnelle DIR-4488 « Tenue vestimentaire et hygiène du personnel »